

Liste des ABRÉVIATIONS, SYMBOLES et INSCRIPTIONS NUMÉRIQUES à PROSCRIRE des communications d'informations liées à la médication

Les abréviations, symboles et inscriptions numériques retrouvés dans cette liste ont été déclarés comme étant fréquemment mal interprétés et étaient impliqués dans des accidents graves liés à la médication. Les éléments décrits dans le tableau suivant ne devraient **JAMAIS** être utilisés lors de la communication d'informations liées à la médication à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Abréviation	Sens voulu	Problème	Correction
U	Unité	Peut être pris pour «0» (zéro), «4» (quatre), ou cc	Utiliser « unité »
IU	Unité internationale	Peut être pris pour «IV» (intraveineux) ou «10» (dix)	Utiliser «unité»
OS, OD, OU	Œil gauche, œil droit, les deux yeux	Peuvent être confondus les uns pour les autres.	Utiliser «œil gauche», «œil droit» et «les deux yeux».
AS, AD, AU	Oreille gauche, oreille droite, les deux oreilles	Peuvent être confondus les uns pour les autres.	Utiliser «oreille gauche», «oreille droite» et «les deux oreilles».
СС	Centimètre cube	Peut être pris pour «u» (unité)	Utiliser « mL » ou « millilitre »
μg	Microgramme	Peut être pris pour «mg» (milligramme), résultant en une surdose de mille fois la dose prévue.	Utiliser « mcg »
Symbole	Sens voulu	Problème potentiel	Correction
> <	Plus grand que Plus petit que	Peut être pris pour «7» (sept) ou la lettre «L». Confusion entre les deux symboles	Utiliser «plus grand que»/«plus que» ou «plus petit que»/«moins que».
Inscription numérique	Sens voulu	Problème potentiel	Correction
Zéro à droite	x.0 mg	Le point décimal est souvent ignoré, résultant en un accident de dix fois la dose prévue.	Ne jamais écrire un zéro après un point décimal. Utiliser «x mg».
Manque un zéro à gauche	.x mg	Le point décimal est souvent ignoré, résultant en un accident de dix fois la dose prévue	Toujours utiliser un zéro avant un point décimal. Utiliser «0.x mg»

Adaptée de la Liste d'abréviations, symboles et inscriptions numériques sujets à erreur de l'ISMP, 2006. Réf.: Règlement régissant l'émission et l'exécution des ordonnances au CHAU Hôtel-Dieu de Lévis (entériné par le conseil d'administration du 15 juin 2010)